

DECRET N° 82-282 du 24 Août 1982

chargeant le Camarade Girigissou GADO,  
Ministre des Travaux Publics, de la  
Construction et de l'Habitat, de l'in-  
térim du Camarade Tiamiou ADJIBADE,  
Ministre des Affaires Etrangères et de  
la Coopération pour compter du 22 Août  
1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

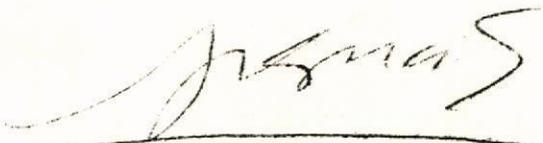
- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade  
ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée  
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la  
République pour compter du 5 Juillet 1982 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 22 Août 1982, le Camarade Girigissou  
GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de  
l'Habitat est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etran-  
gères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Tiamiou  
ADJIBADE.

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 24 Août 1982  
Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National, le Président du  
Comité Permanent de l'Assemblée Na-  
tionale Révolutionnaire, chargé de  
l'intérim,

  
-----  
ADJO Boko Ignace

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MAEC-MTPCH 6  
PPC 2 Autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT  
ONEPI Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1 SGG 4.-